



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Ouzbékistan

Question écrite n° 22544

Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre délégué au commerce extérieur sur la situation de la présence économique de la France en Ouzbékistan et le niveau des échanges commerciaux bilatéraux franco-ouzbeks. Après une progression constante de 1992 à 1996, le commerce bilatéral franco-ouzbek a évolué de façon erratique. De même les exportations françaises se sont effondrées en 2002 en passant de 120 à 37 milliards d'euros, en recul de 69 %. En termes d'investissements directs à l'étranger, la présence française est extrêmement modeste : présentes essentiellement sur les grands contrats, les entreprises françaises n'ont réalisé que très peu d'investissements directs, d'autant que la communauté d'affaires française dans ce pays est réduite. Malgré une situation politique en mutation, de nombreuses mesures incitatives ont été adoptées par le gouvernement ouzbek pour stimuler l'implantation des investisseurs étrangers et garantir une certaine durabilité et pérennité des investissements. La restructuration économique de l'Ouzbékistan, qui passe par une réforme agraire ambitieuse, ne pourra se faire sans la présence des pays de l'Union européenne et de la France. Il lui demande de lui indiquer les mesures incitatives qu'il compte mettre en oeuvre non seulement pour accroître les échanges commerciaux bilatéraux mais aussi pour favoriser et faciliter l'implantation des entreprises françaises dans ce pays en transition économique et politique.

Texte de la réponse

Dans le cadre de sa stratégie de soutien aux pays d'Asie centrale, la France porte une attention particulière au niveau et à l'évolution de ses relations économiques et commerciales avec l'Ouzbékistan. Ce pays a été inscrit en 2001 sur la liste des pays éligibles à la réserve pays émergents qui constitue l'outil financier de soutien aux projets économiques du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie à destination des pays émergents et comptabilisés à ce titre dans les efforts français en matière d'aide publique au développement. Les crédits affectés aux projets financés dans ce cadre bénéficient d'un fort effet de levier du fait de financements additionnels d'institutions financières internationales. En outre, le plafond d'assurance-crédit moyen terme de la Coface sur l'Ouzbékistan a été doublé en 2001 et reconduit au même niveau en 2002, malgré une utilisation partielle. Le dialogue économique franco-ouzbek a pu être relancé grâce aux visites ministérielles du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères en novembre 2002 et du ministre délégué au commerce extérieur en mai 2003 en Ouzbékistan. Ce dernier s'est entretenu de l'évolution de nos relations bilatérales avec le vice-premier ministre et ministre des relations économiques extérieures, le vice-premier ministre et ministre de l'économie et le Premier ministre de ce pays qui suit personnellement plusieurs des dossiers intéressant directement les entreprises françaises. Une délégation d'une dizaine d'entreprises françaises, dont des PME, l'y a accompagné. Enfin, la récente décision du gouvernement ouzbek, à l'issue de la visite d'une délégation du Fonds monétaire international en octobre 2003, de procéder à la libéralisation du marché des changes en Ouzbékistan par la libre convertibilité du soum va permettre aux entreprises étrangères, et notamment françaises, de renforcer leur présence grâce aux facilités monétaires ainsi créées. La deuxième session du groupe de travail économique franco-ouzbek, qui doit se tenir début 2004 à Paris sous la présidence du ministre délégué au commerce extérieur, sera l'occasion de faire un point d'avancement sur les relations commerciales bilatérales et sur les

projets des entreprises françaises en Ouzbékistan.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22544

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5749

Réponse publiée le : 15 décembre 2003, page 9619